

COMITE TECHNIQUE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

LES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. LAGNEAU Thierry	M. GARCIA Stéphane	M.DOLADILLE Christophe	Mme VOLLE Brigitte
Mme FERRARO Sylviane	M. SAMBUCHI Christian	M. MASVIDAL François	M. GIBERT Patrick
M. PETIT Raymond	Mme LUDWIG Laetitia	Mme CHEVALIER Marie Ange	M. REBOUL Davy
M. COMBES Bertrand	Mme TOVAGLIARI Nicole	M. CHEVALIER Christian	Mme DAUPHIN Marie Christine

Le Comité Technique s'est réuni en séance ordinaire le 13 septembre 2018 à 9h00. Assistaient à la séance :

Représentants de la Collectivité

Titulaires : M. LAGNEAU Thierry, M. COMBES Bertrand,

Suppléants : Mme TOVAGLIARI Nicole, Mme LUDWIG Laetitia

Absents excusés : Mme FERRARO Sylviane, M. PETIT Raymond M. GARCIA Stéphane, M. SAMBUCHI Christian,

Représentants du Personnel

Titulaires : Mme CHEVALIER Marie Ange, M. CHEVALIER Christian

Suppléants : M. REBOUL Davy

Absents excusés : /

Nomination des secrétaires :

Titulaire : M. COMBES Bertrand,

Adjoint : M. CHEVALIER Christian.

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum à 9h05 : **Quorum atteint**

Monsieur le Maire aborde les questions à l'ordre du jour :

1) Changement d'appellation hiérarchique

Monsieur le Maire explique que le mot « chef », qui par ailleurs est tout à fait respectable, n'apparaît plus adapté à notre administration. Le terme de « responsable » paraît traduire l'idée qu'on peut se faire d'une personne qui se trouve à la tête d'un service dans une administration « civile ».

Par conséquent il souhaite que l'appellation correspondant aux chefs de service prenne désormais l'appellation de « responsable de service ».

Madame Marie Ange CHEVALIER affirme que le mot « chef » n'existe pas.

Monsieur le Maire ajoute que cela a une connotation militaire.

Monsieur Christian CHEVALIER rappelle que « chef de service » est un grade du cadre d'emplois de la police.

Adopté à l'unanimité.

2) Organigramme

Monsieur le Maire informe de la création de secteurs supplémentaires :

- secteur Etat-civil (Etat-civil/DSP)

- secteur scolaire et périscolaire (éducation/DSP)
- secteur foncier Plu Patrimoine (DST Urbanisme)

et de la nouvelle appellation du foyer logement : résidence autonomie Le Ronquet

Adopté à l'unanimité.

3) Convention de participation prévoyance et labellisation risque santé

Les membres ont été destinataire du rapport de présentation :

Madame Nicole TOVAGLIARI explique que notre convention de prévoyance (maintien de salaire) arrive à terme le 1^{er} avril 2019. Il est donc nécessaire à nouveau de se prononcer pour avis sur ce dispositif avec le maintien également de la prise en charge partielle de la cotisation.

Il est demandé aux membres de reconduire le même choix, à savoir : convention de participation pour la prévoyance et labellisation pour le risque santé avec participation de l'employeur et d'y inclure également le CCAS et la résidence autonomie Le Ronquet (par un groupement de commandes). La Direction des Ressources Humaines assurera le rôle de coordinateur.

Les membres du Comité Technique seront ensuite consultés sur le choix du prestataire.

Aux doutes émis par Madame Marie Ange CHEVALIER sur une baisse éventuelle des remboursements, Madame Nicole TOVAGLIARI lui indique qu'un contrat de groupe permet d'obtenir des conditions financières plus avantageuses pour les agents et de réduire les coûts liés à la procédure de mise en concurrence.

Monsieur Bertrand COMBES ajoute que les tarifs seront négociés au plus avantageux.

Madame Marie Ange CHEVALIER indique que le syndicat CGT souhaite que la participation employeur soit de 100 %.

Madame Nicole TOVAGLIARI lui répond que c'est impossible et interdit par la réglementation.

Madame Marie Ange CHEVALIER signale que les agents à demi-traitement sont payés en milieu de mois.

Madame Nicole TOVAGLIARI informe que les retards de paiement n'incombent pas à la ville (la perception de Sorgues en lien avec le prestataire actuel). Des relances par la ville sont effectuées.

Adopté à l'unanimité

4) Mise à disposition d'un agent auprès de la CCSC

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mutualisation de moyens, la ville de Sorgues met à disposition un agent de catégorie C, pour assurer les fonctions de mécanicien auprès de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

Cette mise à disposition de 100 % du temps de travail de l'agent de catégorie C, serait conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2018.

Il note que la mise à disposition est soumise à l'accord de l'agent concerné qui reste dans son cadre d'emplois d'origine et continue de percevoir la rémunération correspondante. Dans le cadre de la mutualisation de moyens cette mise à disposition ne fera pas l'objet d'un remboursement de la CCSC auprès de la Ville.

Adopté à l'unanimité

5) Création d'une brigade spécialisée motorisée et horaires de la brigade VTT

Brigade motorisée :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la lutte contre les incivilités et les infractions routières notamment, il est apparu nécessaire de créer une brigade motorisée afin de réduire les délais d'intervention.

Les horaires de cette brigade seront les suivants :

- de Mars à Octobre, travail du mardi au samedi inclus de 10h30 à 17h30 en semaine et de 12h00 à 19h00 le samedi.
- de Novembre à Février, travail du lundi au vendredi inclus de 10h30 à 17h30.

Ces horaires sont modulables en fonction des besoins ou des nécessités de terrain.

Les missions de cette brigade :

- escorter les mariages extérieurs en sortie de Commune.
- verbaliser toutes les infractions routières liées à ces cortèges.
- assurer une présence tous les samedis après-midi, de Mars à Octobre.
- contrôles routiers sur initiative ou en complémentarité avec les militaires (BMO notamment).
- lutter contre les vitesses excessives (priorité Étatique, augmentation du nombre de morts sur les routes due à la vitesse).
- lutte contre le bruit (sonomètre - deux roues).
- présence accrue dans les zones boisées pendant les périodes d'été pour lutter contre les incendies.
- intervention dans les collèges et au lycée Montesquieu de la ville de Sorgues pour présenter le danger des deux roues.
- complémentarité avec les autres équipes notamment aux abords des établissements scolaires (respect du code de la route).

Extension des horaires de la brigade VTT : dorénavant les horaires d'intervention seront de 8h00 à 15h00 et de 11h00 à 18h00.

Monsieur le Maire souhaite trouver une solution pour les incivilités causées par les mariages venant de l'extérieur et traversant la ville de Sorgues.

Monsieur Davy REBOUL pense que la Collectivité devrait communiquer par voie de presse le nombre de PV distribués aux mariages venant de l'extérieur.

Monsieur le Maire favorable sur le principe, souligne que beaucoup de personnes estiment que nous laissons faire ces incivilités. La présence de caméras et de la police municipale devant l'Hôtel de Ville peut dissuader, mais il estime n'être pas assez épaulé par les services de l'Etat. Les futurs mariés sorguais signent une charte et les mariages se passent généralement bien. Le problème vient de l'extérieur.

Adopté à l'unanimité.

6) Bilan social

Les membres du comité technique ont été destinataire du bilan social de la Mairie et celui du CCAS / Résidence Autonomie Le Ronquet.

Madame Marie Ange CHEVALIER note qu'il y a une baisse du nombre d'agents.

Monsieur le Maire le confirme et explique cette baisse (mutualisation, transfert...). Il remercie d'ailleurs les services qui ont eu la capacité d'adaptation lors des mutualisations.

Malgré beaucoup de discussion, les changements perturbent, les moyens se raréfient. Certaines mairies ont de plus grandes difficultés. La ville met un point d'honneur à préserver les « choses intouchables » comme le régime indemnitaire et le 13^{ème} mois.

Madame Marie Ange CHEVALIER affirme que certains agents ne vivent pas bien cette mutualisation.

Monsieur le Maire s'étonne car il n'a pas les mêmes échos.

Madame Nicole TOVAGLIARI souligne que ces agents doivent pouvoir s'exprimer et ne pas hésiter à parler de leur difficulté soit auprès de leur hiérarchie ou de venir la voir. Elle précise également que la ville a recruté Madame Maëlle MONTIGON, conseillère en prévention et Madame Albane RAVET, psychologue. Toutes les deux sont compétentes en prévention et peuvent être à l'écoute des agents qui en ont besoin et en toutes discrétions.

Monsieur Bertrand COMBES rajoute que peu d'agents ont été mutualisés. Ceux qui l'ont été s'en félicitent. Si l'agent ne va pas bien, cela se ressent dans son travail et le service.

Monsieur le Maire rajoute que si les choses sont présentées de manière pertinente, l'agent peut accepter et comprendre l'intérêt de la mutualisation.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 9H45

Fait à Sorgues, le 13 septembre 2018

Le Secrétaire,
Bertrand COMBES

Le Secrétaire Adjoint
Christian CHEVALIER

Le Président
Thierry LAGNEAU

absent pour des
raisons indépendantes
de sa volonté
représenté par Davy
Reboul

